

quer ces balances non réclamées, après un certain nombre d'années ?

L'honorable M. CHOQUETTE : Je ne le crois pas. Il devrait peut-être être fait un amendement à la loi.

L'honorable M. LOUGHEED : L'honorable sénateur a-t-il lu l'article de la loi des banques qui pourvoit à la remise au Gouvernement des balances non réclamées après un certain nombre d'années ?

L'honorable M. CHOQUETTE : C'est de cela que je veux parler.

L'honorable M. LOUGHEED : Mon honorable ami sait qu'après un certain nombre d'années ces fonds deviennent la propriété de la Couronne.

L'honorable M. CHOQUETTE : On m'a dit qu'ils retournaient au Gouvernement au bout de cinq ans. En tout cas, il y a dans les banques un million que le Gouvernement peut réclamer, s'il le veut. Comme je l'ai expliqué, le ministre des Finances a libellé sa lettre "personnelle". Je lui ai demandé de me permettre de la rendre publique et il m'a répondu que la chose avait été communiquée au public. Dois-je comprendre que ces millions de dollars sont la propriété des déposants ?

L'honorable M. LOUGHEED : Et que la période durant laquelle ces balances non réclamées peuvent être retirées par les propriétaires n'est pas expirée ?

L'honorable M. CHOQUETTE : Oui, les propriétaires peuvent obtenir l'argent s'ils prouvent qu'ils y ont droit; mais ils n'ont pas fait encore leur preuve.

L'honorable M. LOUGHEED : Cela équivaldrait à confisquer l'argent déposé.

L'honorable M. CHOQUETTE : Mais les banques confisquent le profit. Les banques peuvent me dire: "En enlevant l'argent des banques vous empiétez sur les droits des particuliers". Cela peut être vrai; mais les banques violent les droits des gens qui ont déposé cet argent. J'ai demandé au ministre des Finances de me permettre de rendre publique sa lettre; mais il a dit que la réponse était personnelle. Pour cette raison j'ai soumis cette question à la Chambre pour demander les documents en question, afin que le public soit mis au courant de la chose. Ce million de dollars non réclamés donne de gros profits aux banques. Elles prêtent l'argent à 6, 7 et 8 pour cent, et elles en bénéficient comme si ces sommes faisaient partie de leur capital. Je ne m'oppose pas à ce que les

banques fassent de l'argent. Si j'étais actionnaire dans une banque—malheureusement je ne le suis pas—j'aimerais à recevoir un gros dividende; mais, en temps de guerre, quand chacun est on ne peut plus taxé, ces sommes non réclamées devraient servir à alléger le fardeau imposé au public. Nous pourrions amender la loi des banques et fixer un délai de soixante jours, avant de confisquer cet argent. Si, au lieu de rester dans les banques, qui en bénéficient, l'argent était versé dans les coffres du gouvernement, il pourrait être remis à ceux qui prouveraient qu'ils y ont droit. De cette manière le ministre, au lieu d'emprunter de l'argent à quatre ou cinq pour cent, aurait cette somme à trois pour cent, au même taux que les banques paient. Il devrait être facile de trouver un moyen qui pourrait permettre au public de l'utiliser. Les journaux des deux partis politiques ont approuvé cette idée.

L'honorable M. DAVID : Je suis porté à croire qu'une grande partie de ces balances a été confisquée en vertu de la loi; mais il pourrait être disposé d'une grande partie de cet argent de la manière proposée par l'honorable sénateur de Grandville. Ce serait le moyen le plus patriotique de disposer de cet argent, et je crois que le Gouvernement devrait prendre la chose en considération.

L'honorable M. DAVIS : Cette question a été discutée—j'ai pris part à cette discussion—lorsque fut discutée, il y a quelque temps, la loi des banques. Au fait, les banquiers du pays ne se sont guère empressés à faire connaître à qui que ce soit qu'ils ont en mains des balances non réclamées. Un jour, j'ai lu la liste des balances non réclamées par les gens de ma localité et j'ai constaté qu'il y avait 25 ou 30 résidents, qui avaient à leur crédit des balances non réclamées et qui ignoraient la chose. Les banques ne les avaient pas avertis; mais, moi je les avertis de la chose et ils retirèrent leur argent. Je crois qu'il existe une loi qui permet de confisquer ces balances ou d'en prendre possession à la fin d'un certain temps.

L'honorable M. McSWEENEY : Une telle loi existe-t-elle à ce sujet ?

L'honorable M. DAVIS : Je crois que oui. Cet argent, après un certain temps, appartient au Gouvernement, de sorte qu'il importe peu que le gouvernement donne cet argent au Fonds patriotique ou qu'il le confisque. S'il n'a pas appliqué la loi,